

Le Dr Gabriel Bossy réélu à la présidence de la FHP-SSR

Paris, le 17 décembre 2014 – **Le docteur Gabriel Bossy vient d’être réélu à l’unanimité à la présidence de la FHP-SSR (Fédération de l’Hospitalisation Privée – Syndicat des Soins de Suite et de Réadaptation). Un nouveau mandat qui démarre dans un contexte de crise, et qui sera marqué par l’actualité de la réforme du financement et du parcours de soins en SSR.**

Lors de son discours d’ouverture, le docteur Gabriel Bossy qui, à l’issue du renouvellement du Conseil d’administration, vient d’être réélu à l’unanimité à la présidence de la FHP SSR n’a pas manqué de rappeler qu’il est conscient que la tâche sera rude car son mandat démarre dans un contexte de crise.

Celui du combat de la FHP contre un projet de loi liberticide et dogmatique qui menace gravement la survie même de l’Hospitalisation privée. Il a tenu, à ce titre, à souligner le « *soutien sans détour* » de la FHP SSR à la campagne de communication de la FHP.

D’autant que parallèlement à ce projet de loi, une autre triple peine menace cette fois l’équilibre économique des cliniques de SSR. En effet, à l’impact de la reprise du CICE et aux conséquences de notre dynamique d’activité, qui génèrent des baisses tarifaires, vont s’ajouter les conséquences de la mise en réserve prudentielle, que le ministère a souhaité étendre à notre secteur. « *Nous nous opposons fermement à ce nouveau coup porté à notre secteur et nos arguments sont techniquement recevables mais non entendus* » souligne-t-il.

Ce nouveau mandat sera également marqué par l’actualité de la réforme du financement. « *Si cette réforme démarre effectivement en 2016, nous avons un an pour nous y préparer. C’est d’ailleurs le thème de notre atelier de travail avec la DGOS qui se tient pendant ces journées. Or, nous sommes inquiets et sceptiques parce que subsistent encore un grand nombre de questions à la fois politiques et techniques qui n’ont toujours pas reçu de réponse claires et précises. Aujourd’hui, la concertation sur ce sujet n’est que de façade et les conditions ne sont pas réunies pour un démarrage sérieux dès 2016.* » annonce-t-il. Il souligne le fait que « *des obstacles bloquants risquent de perturber le calendrier prévu. Sur le modèle de financement, nous avons rappelé trois positions de principe qui sont pour nous des préalables à une réforme juste, égalitaire et objective : à patients et pathologies identiques, tarification identique, nécessité de simulations d’impact préalables quel que soit le modèle retenu, et évolution des outils PMSI actuels qui ne permettent pas de créer le lien autorisation-financement* ».

« *Malheureusement et comme dans le projet de loi de santé, il semble que c’est plutôt le dogme qui prévaudra au détriment de l’objectivité et de l’efficacité et donc d’une maîtrise des dépenses d’Assurance Maladie* » regrette-t-il. « *Lorsqu’on nous annonce par exemple qu’il n’y*

aura pas d'harmonisation tarifaire intersectorielle et donc des tarifs qui resteront différents parce que nous ne soignons pas les mêmes patients et que nous n'avons pas les mêmes charges, cela n'est pas acceptable, d'autant que cela viendrait contredire divers rapports officiels. »

Par ailleurs, ce mandat portera sur une autre actualité, faire reconnaître le rôle joué par les cliniques de SSR dans la fluidité et la continuité du parcours de soins, avec le vieillissement de la population, le raccourcissement des séjours hospitaliers ou encore l'explosion des maladies chroniques.

En effet, grâce à leur positionnement spécifique, situé entre les structures de court séjour et le domicile ou le secteur médico-social, mais également leur implantation sur tout le territoire, les cliniques de SSR jouent un rôle charnière dans la filière de soins et le parcours des patients, notamment pour ceux atteints d'une maladie chronique ou d'une affection liée au grand âge. *«A l'heure où la fluidité des parcours, ou encore l'offre de proximité constituent autant d'enjeux prioritaires, mettre en difficultés les cliniques de SSR irait à l'encontre de l'intérêt même de nos concitoyens »* souligne-t-il.

Le Président Gabriel BOSSY annonce la parution de la brochure institutionnelle nationale de la FHP-SSR, qui vient illustrer la réponse concrète de terrain opérée par les cliniques privées de SSR face à ces nouveaux enjeux de santé publique.

Enfin, le docteur Gabriel BOSSY a tenu dans son allocution à rendre hommage à Théodore Amarantinis, le Délégué général historique de la FHP-SSR, pour l'ensemble de son action au service de la profession et s'est engagé à assurer sa succession dans les meilleures conditions.

L'assemblée générale de la FHP-SSR, durant laquelle à eu lieu l'élection, intervient dans le cadre des Rencontres de la FHP (16-17 décembre). Destiné à réunir l'ensemble des adhérents de la FHP et d'autres acteurs de santé, cet événement est l'occasion de débattre des problématiques du secteur hospitalier. Les rencontres de la FHP ont lieu à Paris, aux Docks - Cité De la Mode et du Design (34 quai d'Austerlitz, 75013).

A propos de la FHP-SSR

Le syndicat des soins de suite et de réadaptation (FHP-SSR) est l'organisation représentative des 460 établissements privés de SSR. C'est l'un des 3 syndicats de spécialités de la Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP).

Les centres de SSR privés assurent un tiers de la prise en charge globale en SSR et accueillent plus de 375 000 patients par an. Ils emploient 23 000 salariés et 3 000 médecins y exercent.

Dans la nouvelle organisation des soins en France, ces établissements se situent en aval des hôpitaux et cliniques de court séjour (MCO) et en amont du domicile et du secteur médico-social. Ils jouent donc un rôle central et charnière dans la « fluidité » de la filière de soins et facilitent ainsi le parcours du patient.

Les établissements privés de SSR développent des prises en charge pour le retour à l'autonomie des patients, suite à une intervention chirurgicale ou en admission directe consécutive à un accident de santé. Ils remplissent donc des missions de rééducation, de réadaptation et de réinsertion sociale. Ils prennent en charge de nombreuses affections liées à la dépendance et/ou au grand âge, touchant l'appareil locomoteur ou encore les systèmes cardio-vasculaire et respiratoire. Ils répondent au fort développement de pathologies lourdes

(AVC, paraplégies, post-infarctus, cancer...) et à la recrudescence des maladies chroniques, et constituent des lieux privilégiés pour les programmes d'éducation thérapeutique du patient.

Contact presse :

FHP-SSR – 04 91 25 39 17

fhpsr@fhp-ssr.fr